

# RÈGLEMENT DES “MOMENTS MAGIQUES DE NOËL” DU KOEUR

## 1- Description de l'événement

La Coopérative Le Koeur organise les samedis 7, 14 et 21 décembre 2024 les “Moments magiques de Noël du Koeur”.

L'événement aura lieu dans la pièce de vie de la Coopérative.



## 2 - Admission à l'événement

Le dossier de pré-inscription doit être envoyé le samedi 9 novembre 2024 au plus tard. Le dossier de pré-inscription doit être dûment complété.

La Coopérative Le Koeur étudiera chaque dossier dûment complété et reçu dans les temps.

L'attribution des emplacements sera déterminée le samedi 23 novembre au plus tard.

La Coopérative Le Koeur se réserve le droit d'accepter ou de refuser toutes candidatures.

La Coopérative Le Koeur essaiera de retenir un maximum de candidatures. Les produits faits mains et locaux seront prioritaires.

Pour conserver l'attractivité de l'exposition, la coopérative essaiera de sélectionner uniquement un exposant par spécificité.

Les produits trop proches des articles présents dans la coopérative ne pourront pas être présents sur le marché.

### **3 - Les horaires**



L'événement du Koeur sera ouvert au public de 10h00 à 17h30 les samedis.

Les exposants pourront mettre en place leur stand de 8h00 à 10h00, puis ranger leur stand de 17h30 à 19h00.

Les exposants s'engagent à être présents sur toute la durée d'ouverture au public.

### **4 - Les stands**



Pour la structure de votre stand, deux solutions s'offrent à vous :

- La coopérative Le Koeur mettra à votre disposition un stand de 180 cm de long (composé de 3 tables de 60 cm) et 60 cm de large.
- Vous pouvez prendre votre propre matériel. Votre mobilier ne peut pas dépasser 180cm de long.

Les exposants s'engagent à apporter leur propre matériel pour décorer leur stand.

Les stands ne disposent pas d'électricité.

### **5 - Clause financière**

La Coopérative Le Koeur vous propose de participer gratuitement à cet événement. En contrepartie, la Coopérative Le Koeur vous demande d'honorer votre engagement.

### **6 - Documents à fournir**



Les exposants s'engagent à fournir l'ensemble des documents demandés dans le dossier de pré-inscription.